

Garanties frais de santé 07.2021 (en complément SS)

HOSPITALISATION MÉDICALE, CHIRURGICALE, MATERNITE, PSYCHIATRIE ET HOSPITALISATION A DOMICILE

Garanties	Assiette	Base
Forfait journalier hospitalier Sans limitation de durée dans les établissements hospitaliers	FR / Jour	100%
Honoraires médicaux		
Honoraires pour les médecins (consultations et actes techniques)		
• Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	500%
• Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	TM + BR / Acte	TM + 100%
Prestations hospitalières		
Frais de séjour établissements conventionnés	BR / Acte	100% FR limité à 500%
Frais de séjour établissements non conventionnés	BR / Acte	90% FR limité à 500%
Franchise hospitalière (actes lourds supérieurs à 120€)	FR / Acte	100%
Chambre particulière (sans limitation, sauf en psychiatrie : 60 jours / année civile et SSR et centre de convalescence : 90 jours / année civile)	Forfait % PMSS / Jour	3%
Frais d'accompagnement (y compris lit) (limité à 60 jours - enfant -16 ans et ascendant +70 ans)	Forfait % PMSS / Jour	1.5%

+280% avec la sur-complémentaire

SOINS COURANTS

Garanties	Assiette	Base
Honoraires médicaux		
Honoraires pour les médecins généralistes (consultations, visites et soins)		
• Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200%
• Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	TM + BR / Acte	TM + 100%
Honoraires pour les médecins spécialistes (consultations, visites et soins)		
• Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200%
• Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	TM + BR / Acte	TM + 100%
Honoraires pour des actes de radiologie		
• Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	150%
• Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	TM + BR / Acte	TM + 100%
Honoraires pour des actes techniques médicaux		
• Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	150%
• Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	TM + BR / Acte	TM + 100%
Médicaments		
Médicaments prescrits remboursés par la Sécurité sociale		
• Médicaments à service médical rendu majeur ou important	TM / Acte	100%
• Médicaments à service médical rendu modéré	TM / Acte	100%
• Médicaments à service médical rendu faible	TM / Acte	100%
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale		
• Sevrage tabagique	Euros / An	50 €
Matériel médical		
• Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale (Orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils)	BR / Acte	200%
Honoraires paramédicaux (auxiliaires médicaux)		
• Secteur conventionnés	BR / Acte	130%
• Secteur non conventionnés	BR / Acte	200%
Analyses et examens de laboratoire		
• Secteur conventionnés	BR / Acte	130%
• Secteur non conventionnés	BR / Acte	200%
Transport remboursé par la Sécurité sociale		
• Secteur conventionnés	BR / Acte	132.50%
• Secteur non conventionnés	BR / Acte	200%

+70% avec la sur-complémentaire

Garanties frais de santé 07.2021 (en complément SS)

OPTIQUE (les forfaits en Euros incluent le remboursement de la Sécurité Sociale ou de la MSA)				
Garanties	Assiette	Base	Supplémentaire hospitalisation Groupe	Supplémentaire spécialiste
Equipements 100% Santé ^{(1)*}				
Monture	FR	100%		
Verres	FR	100%		
Prestation d'appairage	FR	100%		
Prestation d'adaptation	FR	100%		
Equipements Hors 100% Santé				
Monture	Euros / Monture	100 €		
Equipements Verre simple ⁽²⁾	Euros / Verre	160 €		
Equipements Verre complexe ⁽²⁾	Euros / Verre	300 €		
Equipements hypercomplexe ⁽²⁾	Euros / Verre	350 €		
Prestation d'adaptation (par équipement)	Euros / Equipement	10 €		
Autres prestations optiques				
Lentilles remboursées par la Sécurité sociale ⁽³⁾	PMSS / An	90% FR dans la limite de 10% du PMSS		
Lentilles non remboursées par la Sécurité sociale sur prescription médicale	PMSS / An	90% FR dans la limite de 10% du PMSS		
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	PMSS / œil / An	50% FR dans la limite de 25% du PMSS		

* Tels que définis réglementairement

(1) Dans la limite des prix limites de vente au public

(2) Selon définition des Conditions générales et de la Notice d'information

(3) Prise en charge à hauteur du TM pour les lentilles remboursables après consommation du forfait

DENTAIRE				
Garanties	Assiette	Base	Supplémentaire hospitalisation Groupe	Supplémentaire spécialiste
Soins et prothèses 100% Santé ^{(1)*}				
Soins	FR	100%		
Prothèses	FR	100%		
Soins et prothèses hors 100% Santé ^{(1)*}				
Soins - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre				
Consultations et soins dentaires y compris prévention				
- Secteur conventionnés	BR / Acte	135%		
- Secteur non conventionnés	BR / Acte	200%		
Inlay onlay				
- Secteur conventionnés	BR / Acte	300%		
- Secteur non conventionnés	BR / Acte	200%		
Prothèses - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre ^{**}				
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale dont Inlay-core	BR / Acte	500%		
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	Euros / Acte	430 €		
Autres prestations dentaires ^{**}				
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	350%		
Implantologie	Euros / Implant	900 € / Implant limité à 4 implants / an		
Parodontologie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	400 €		

* Tels que définis réglementairement

En cas de dépassement du plafond annuel, les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursées par la Sécurité sociale seront prises à charge à hauteur de 126% BR.

(1) Les Inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maîtrisé seront pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation fixés.

| Garanties frais de santé 07.2021 (en complément SS)

AIDES AUDITIVES				
Garanties	Assiette	Base	Surcomplémentaire hospitalisation Groupe	Surcomplémentaire spécialiste
Equipements 100% Santé * (1)				
Aide auditive / oreille Pour l'ensemble des assurés quel que soit leur âge	FR / Oreille	100%		
Equipements hors 100% Santé				
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20ème anniversaire	BR + Euros / Oreille	100% BR + 300€		
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20ème anniversaire	Euros / Oreille	1100 €		

*Tels que définis réglementairement.

(1) Dans la limite des prix limites de vente au public en vigueur

AUTRES SOINS				
Garanties	Assiette	Base	Surcomplémentaire hospitalisation Groupe	Surcomplémentaire spécialiste
Médecine douce				
Séances Acupuncteur • Chiropracteur • Diététicien • Ostéopathe • Etiothérapeute (Uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue)	Euros / Acte limité en Séance / An	50 € limité à 6 séances par an et par spécialité		
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale				
Honoraires, Transport et l'hébergement	PMSS / Jour	0,5%		
Actes de prévention (Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)				
Allocation naissance	PMSS / Evénement	20%		

SERVICES				
Réseau de Soins	Carte Blanche	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance Hospitalisation	Mondial Assistance	Inclus	Inclus	Inclus
Assistance Maladie Redoutées	Mondial Assistance	Inclus	Inclus	Inclus
HospizZen	Mondial Assistance	Inclus	Inclus	Inclus